



APERÇU DU FONDS

Fonds FÉRIQUE MONDIAL
au 23 juin 2011

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds FÉRIQUE MONDIAL que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre conseiller ou avec le service-conseil des Fonds FÉRIQUE au 1-800-291-0337, ou visitez le www.ferique.com.

Bref aperçu

Date de création du Fonds:	22 décembre 1993	Gestionnaire(s) de portefeuille:	McLean Budden Limitée
Valeur totale au 31 mai 2011:	45,5 M\$	Distributions:	Revenu (Annuelles) Gain en capital (Annuelles)
Ratio des frais de gestion (RFG):	1,20 %	Placement minimal:	500 \$ (initial et additionnel) 50 \$ (prélèvement automatique)

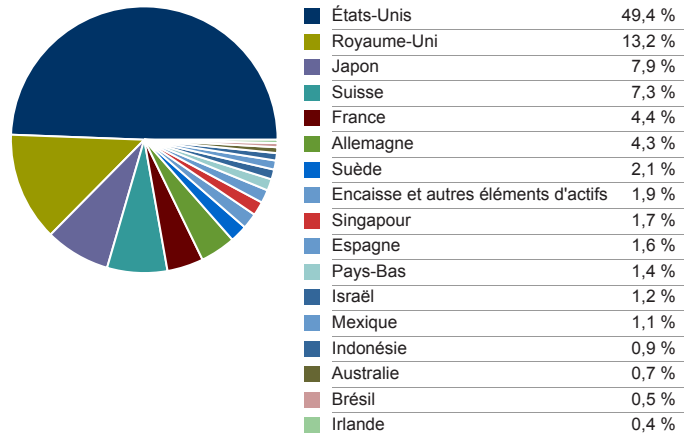
Dans quoi le Fonds investit-il ?

Le Fonds investit principalement dans des actions ordinaires de toutes classes et catégories sur les marchés étrangers. Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 31 mai 2011. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 mai 2011)

1. Rio Tinto
2. BG Group PLC
3. Novartis AG
4. Merck & Co. Inc.
5. Encaisse et autres éléments d'actifs
6. Hewlett-Packard Co.
7. Apache Corp.
8. Pfizer Inc.
9. ACE Ltd
10. J. P. Morgan Chase & Co.

Répartition des placements (au 31 mai 2011)



Nombre total de placements 97

Les 10 principaux placements représentent 19,2 % du Fonds.

Quel a été le rendement du Fonds ?

Cette rubrique présente le rendement du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement du Fonds.

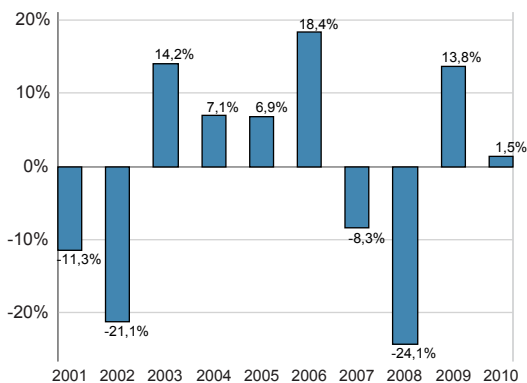
Il est important de noter que le rendement passé du Fonds n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. De plus, le rendement réel après impôt dépendra de votre situation fiscale personnelle.

Rendement moyen

La personne qui a investi 1 000 \$ dans le Fonds il y a 10 ans détient 942 \$ au 31 mai 2011, ce qui donne un rendement annuel composé de -0,6 %.

Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement annuel du Fonds au cours des 10 dernières années. Le Fonds a perdu de sa valeur pendant quatre de ces 10 années.



Quel est le degré de risque ?

Lorsque vous investissez dans un fonds, la valeur de votre placement peut augmenter ou diminuer. Gestion FÉRIQUE estime que le risque associé au présent Fonds est moyen. Pour une description détaillée des risques associés au Fonds, consultez le prospectus simplifié.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Y a-t-il des garanties ?

Comme la plupart des fonds communs de placement, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.



À qui le Fonds est-il destiné ?

Aux investisseurs qui :

- ont une tolérance moyenne au risque;
- désirent investir à long terme.

N'investissez pas dans ce Fonds si vous avez besoin d'une source de revenu régulier.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt. Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les informations qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du Fonds.

1. Frais d'acquisition

Les Fonds FÉRIQUE ne comportent pas de frais d'acquisition lorsqu'un porteur de parts transige par l'entremise de Services d'investissement FÉRIQUE ou de Placements Banque Nationale inc. qui agit à titre de Placeur principal des Fonds. Certains frais de courtage pourraient toutefois être exigibles si l'achat se fait par l'entremise d'un courtier indépendant.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous car ils réduisent le rendement du Fonds.

Au 31 décembre 2010, les frais du Fonds s'élevaient à 1,28 % de sa valeur, ce qui correspond à 12,80 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

**Taux annuel
(en % de la valeur du Fonds)**

Ratio des frais de gestion (RFG)

Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du Fonds.

1,20 %

Ratio des frais d'opération (RFO)

Il s'agit des frais de transaction du Fonds.

0,08 %

Frais du fonds

1,28 %

Commission de suivi

Les Fonds FÉRIQUE sont sans commission lorsqu'un porteur de parts souscrit par l'entremise de Services d'investissement FÉRIQUE ou de Placements Banque Nationale inc. qui agit à titre de Placeur principal des Fonds. Certains frais pourraient toutefois être exigibles si la souscription se fait par l'entremise d'un courtier indépendant.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous vendrez ou échangerez des parts du Fonds. Les Fonds FÉRIQUE ne comportent pas de frais de rachat ou de transfert lorsqu'un porteur de parts transige par l'entremise de Services d'investissement FÉRIQUE ou de Placements Banque Nationale inc. qui agit à titre de Placeur principal des Fonds. Certains frais de courtage pourraient toutefois être exigibles si le rachat ou le transfert se fait par l'entremise d'un courtier indépendant.

Frais de négociation à court terme

Si vous rachetez ou substituez des parts du Fonds dans un délai de trente (30) jours suivant leur achat, Gestion FÉRIQUE pourra vous imposer des frais d'opérations à court terme jusqu'à concurrence de 2 % du produit du rachat des parts. Ces frais sont remis au Fonds.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Gestion FÉRIQUE ou avec votre conseiller. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Gestion FÉRIQUE

Place du Canada
1010, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 1000
Montréal, Québec H3B 2N2

Sans frais : 1-800-291-0337
Courriel : service.ferique@bnc.ca
www.ferique.com